SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 JUIN 2023

De nouvelles filières de recyclage dans les déchèteries du SYDED ARTICLES DE BRICOLAGE & JARDIN (ABJ) et JOUETS

ecomaison

À partir du 19 juin, la collecte des articles de bricolage, de jardin et de jouets usagés débute dans les 25 déchèteries du territoire SYDED.

Dans le cadre de son partenariat avec Ecomaison, le SYDED accueille un nouveau dispositif pour permettre aux habitants d'y déposer leurs jouets, leurs articles de bricolage et de jardin usagés afin qu'ils soient valorisés. Intégrés pour la plupart des déchèteries aux bennes «Mobilier» existantes, **ils pourront y déposer, à compter de cette date, ces nouveaux produits en fonction de leur composition : bois ou autres matériaux nommés «multi-matériaux».** De quoi offrir une seconde vie à encore plus d'objets du quotidien – trop abimés pour être donnés.

De nouvelles consignes de tri

Donner ses jouets, ses articles de bricolage et de jardin usagés à des structures de l'économie sociale et solidaire, les déposer en magasin ou dans l'une des bennes Ecomaison est à la fois **un geste pour la planète, pour l'emploi local, mais aussi pour l'avenir**. Un effort auquel tous les citoyens sont appelés à participer.

Dans les déchèteries du SYDED, les jouets, les articles de bricolage et de jardin peuvent désormais être déposés en complément de tout autre mobilier usagé afin d'être recyclés. Pour ce faire, les habitants ont à disposition, en fonction de la capacité des déchèteries, une ou deux bennes destinées aux objets de la maison, quelle que soit leur taille.

- L'une pour les objets de la maison en bois (véhicules à pédales, jeux de construction et d'apprentissage, maison de poupée, cuisine d'enfants, tréteaux, encadrement de potager ou de compost, nichoir, trotteurs…)

- L'autre pour les objets de la maison en mousses, plastiques ou multimatériaux (toboggans, jeux d'extérieurs, poupées, jouets de premier âge, puzzles, caisses à outils, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage, tringle à rideaux, set d'angle, support de fixation…)

Dans les déchèteries d'Ambazac, Eymoutiers , Nieul, Saint- Junien & Saint-Yrieix, les usagers disposeront de 2 bennes Ecomaison :

1 benne « Objets et matériaux de la maison en Bois »
& 1 benne « Objets et matériaux de la maison multimatériaux »

Dans les déchèteries de Bessines-sur-Gartempe, Bosmie l'Aiguille, Châlus, Château-Chervix, Châteauneuf-la-Forêt, Ladignac-le-Long, Magnac Laval, Mailhac-sur-Benaize, Nexon, Nouic, Oradour-sur-Vayres, Pierre Buffière, Rochechouart, Saint-Bonnet de Bellac, Saint-Cyr, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Mathieu, Saint-Paul
les usagers disposeront d'une benne Ecomaison :

« Objets et matériaux de la maison multimatériaux »

Objectif : ZERO déchet enfoui

Déjà en charge du mobilier usagé depuis 2011, Ecomaison a été agréé par l'État pour prendre en charge la collecte, le tri et le recyclage des jouets, articles de décoration textile, de bricolage et de jardin. De nouveaux marchés qui viennent naturellement s'intégrer à un système déjà bien en place et éprouvé avec succès. Ecomaison valorise chaque année plus d'un million de tonnes de produits usagés ! En donnant une nouvelle vie aux jouets, articles de décoration textile, de bricolage et de jardin usagés, l'éco-organisme va ainsi faire un pas de plus vers le ZERO déchet enfoui ! Une ambition qui nécessite de faire du don un réflexe et de mettre en place un dispositif opérationnel favorisant une récupération efficace au plus près des lieux de vie de chaque habitant.

« La multiplication et la mutualisation des points de collecte et de leurs flux doivent permettre d'atteindre rapidement un taux de recyclage élevé pour ces nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). Avec ces deux nouvelles bennes installées dans les déchèteries, nous espérons inciter au tri, mais aussi en optimiser la qualité. Comment ? En séparant dès le départ les objets et matériaux de la maison en bois massif et panneaux de particules, des objets et matériaux de la maison en mousses, plastiques et multimatériaux. L'installation de ces nouvelles solutions de proximité est une étape importante pour inciter au recyclage de ces jouets, articles de décoration textile, de bricolage et de jardin qui, on le sait aujourd'hui, peuvent tous profiter d'une seconde vie. »

Dominique Mignon, Présidente d'Ecomaison

Pour développer la collecte de ces nouveaux produits et en maximiser la recyclabilité, Ecomaison s'appuie à la fois sur son expérience et sur son dispositif de collecte déjà en place pour l'ameublement : plus de 6 000 points de collecte installés en France et plus de 3 600 déchèteries équipées auxquels s'ajoutent les grandes surfaces du meuble, du jouet, de la décoration textile, du bricolage et du jardin qui reprennent également les objets usagés sous certaines conditions.

« Ecomaison apporte une solution de collecte concrète et efficace à notre syndicat, qui facilite le quotidien des habitants de notre territoire et des usagers en déchèterie. Grâce à ce nouveau dispositif, les citoyens vont pouvoir contribuer encore un peu plus à la préservation de nos ressources et au respect de notre environnement. »

Amanda Faucher, Directrice adjointe du SYDED en charge du Pôle Technique

En bref...Qu'est-ce qu'une REP ?

La **loi AGEC du 10 février 2020**, relative à l'Anti-Gaspillage et à l'Economie Circulaire, a introduit de nouvelles filières REP (**Responsabilité Élargie des Producteurs**) dont notamment les articles de bricolage et de jardin, les jeux et jouets (ABJ), les articles de sport et de loisir (ASL) et les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Elles ont pour objectif de **favoriser le réemploi et la réparation**, **développer de nouveaux systèmes de collectes** ou encore **le recylcage de produits ne pouvant être réutilisés** et enfin **réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles** collectées par le service public de prévention et de gestion des déchets.

Ces REP sont donc des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets pour certains types de produits. La Responsabilité Élargie du Producteur repose sur le principe du **«pollueur-payeur» selon lequel les fabricants, distributeurs, importateurs sont responsables du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie**.

À propos

Eco-mobilier devient Ecomaison. Il est le seul éco-organisme agréé par l'État pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de literie.

En 2021, Eco-mobilier c'est :
6 542 adhérents, 310 M€ d'éco-participation, 1,2 million de tonnes de meubles collectées et valorisées à 94 %. En 2022, Eco-mobilier devient Ecomaison et obtient les agréments pour prendre en charge les jouets, les articles de bricolage et de jardin, les produits et matériaux de construction du bâtiment et les articles de décoration textile. Il devient ainsi le seul éco-organisme pour toute la maison.
www.ecomaison.com

SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

DÉCHÈTERIE

Le SYDED de la Haute-Vienne gère 25 déchèteries sur son territoire (hors Limoges Métropole), avec 40 valoristes à l'accueil et fait le choix des filières les plus appropriées pour les déchets.
Actuellement, **une vingtaine de filières sont déployées en réponse à la législation.**

L'élargissement de ces nouvelles filières répond également à une dynamique de projet de territoire ayant pour objectifs, à la fois, une **diminution de 50% de stockage des encombrants** et l'amélioration de recyclage des déchets ne pouvant être réparés ou réutilisés. **La priorité reste bien entendu au réemploi et à la réparation** grâce au développement de partenariats avec des acteurs locaux. Le déploiement de ces filières au sein des déchèteries du SYDED devrait se poursuivre, en **octobre, avec l'ouverture de la filière pour les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques et Articles de Sport et Loisir.**

Faisons de nos déchets une ressource !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

www.syded87.org

@Syded87

Contact presse

Service Communication
Véronique Simonneau
05 55 12 12 88 / 06 58 28 07 15

vsimonneau@syded87.org